



SAGE  
**Cher**  
amont

[www.sage-cher-amont.fr](http://www.sage-cher-amont.fr)



# QU'EST CE QU'UN SAGE ?

Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

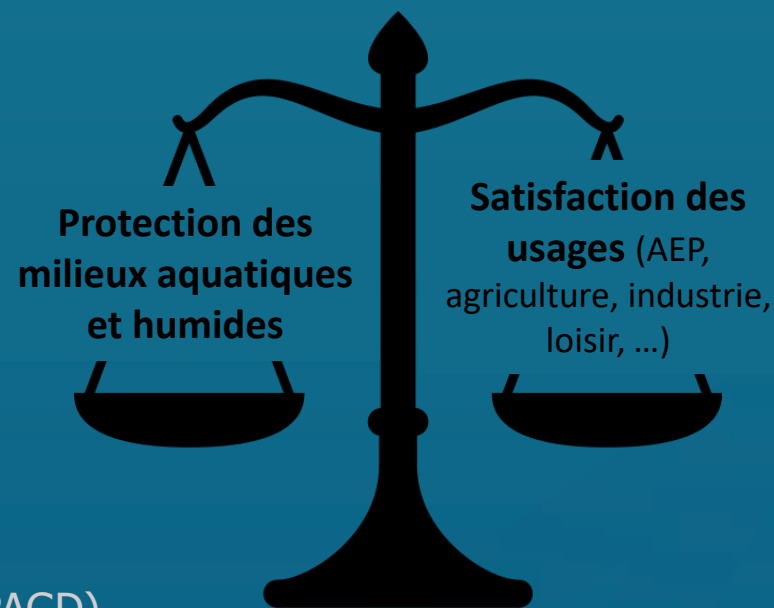
**OUTIL DE PLANIFICATION** de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques initié, élaboré et mis en œuvre au **niveau local** sur un périmètre hydrographique cohérent : le **bassin versant**.

**FIXE LES OBJECTIFS** d'utilisation, de protection et de mise en valeur de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

**OUTIL REGLEMENTAIRE** privilégié pour promouvoir une **gestion durable et équilibrée** de la ressource en eaux et des milieux aquatiques sur un territoire en conciliant les activités et les usages présents et les réalités économique.

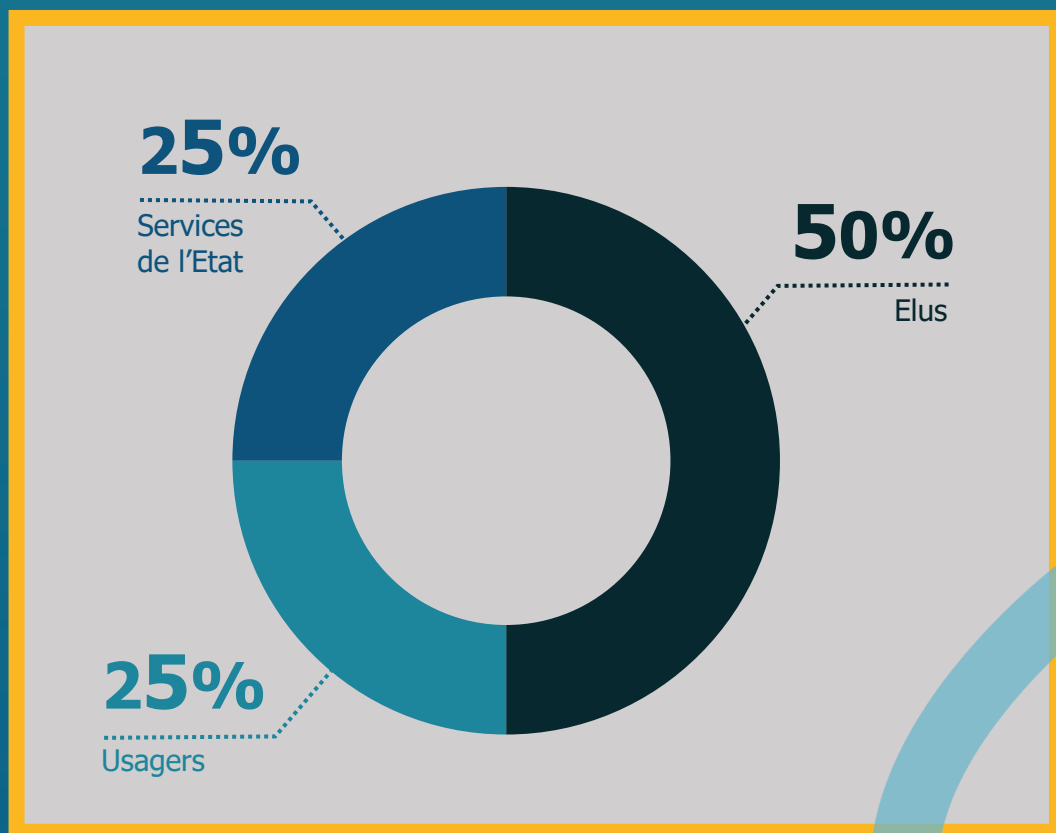
**FIXE DES RECOMMANDATIONS, DES PRESCRIPTIONS** (PAGD) **ET DES REGLES** (règlement) pour atteindre les objectifs visés

GESTION EQUILIBREE DE LA  
RESSOURCE EN EAU



# QU'EST CE QU'UNE CLE ?

Commission Locale de l'Eau



**PARLEMENT LOCAL DE L'EAU**, une instance de concertation, de débat, de mobilisation et de prise de décision.

**3 COLLEGES** pour représenter au mieux l'ensemble des acteurs de l'eau et leurs différentes positions

**ARRETE INTERPREFECTORAL** qui compose la commission tous les 6 ans

+

**SIIOULE : 61 membres**  
**CHER AMONT : 64 membres**

# LE BASSIN DE LA SIOULE

## UN TERRITOIRE

2 560 km<sup>2</sup>

160 communes

63 000 habitants

71% de terres agricoles  
28% de forêts et de végétations naturelles



# CARTE D'IDENTITÉ DU SAGE SIOULE



## 5 ENJEUX

13 objectifs

44 dispositions

4 règles



Le bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides



La maîtrise des pollution ponctuelles et diffuses



La gestion quantitative et le partage de la ressource



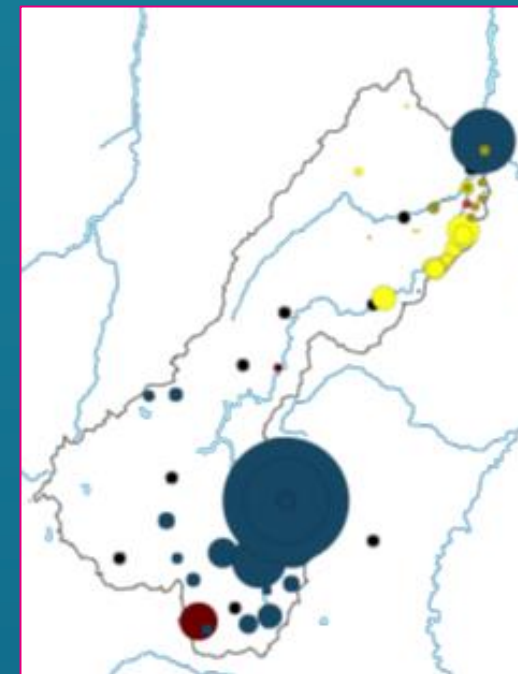
La réduction de la vulnérabilité face aux inondations



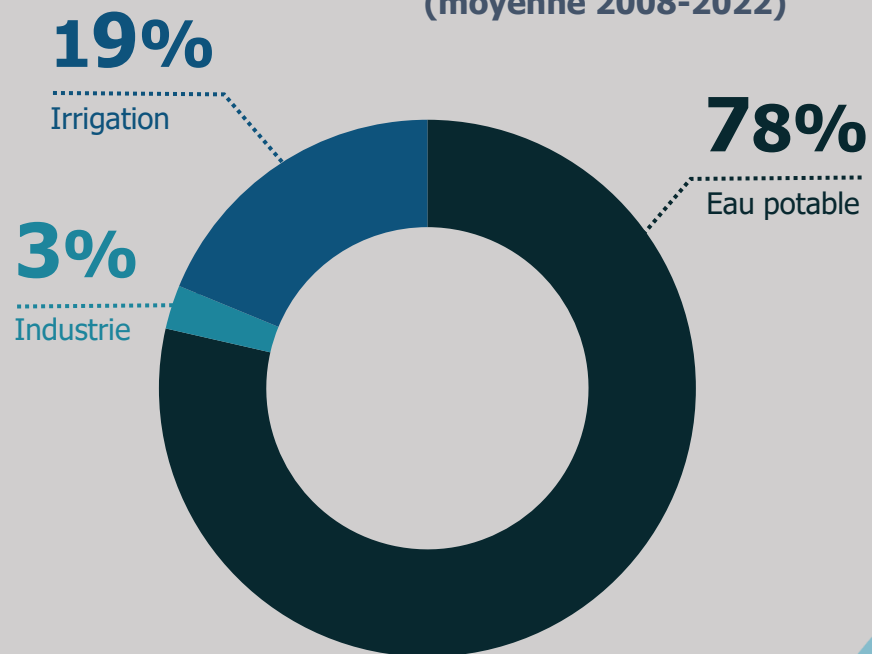
La gouvernance de l'eau et le partage de connaissances et d'expériences

# LES USAGES DE L'EAU

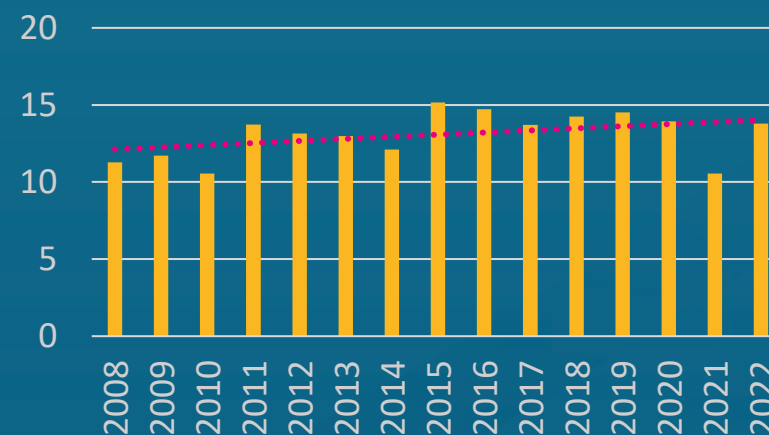
## Sur le bassin de la Sioule



Répartition annuelle  
(moyenne 2008-2022)

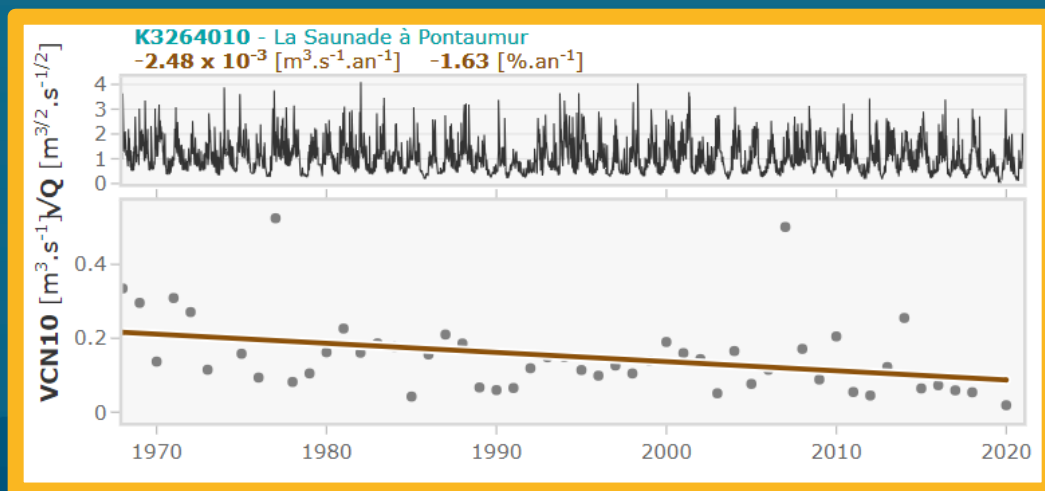
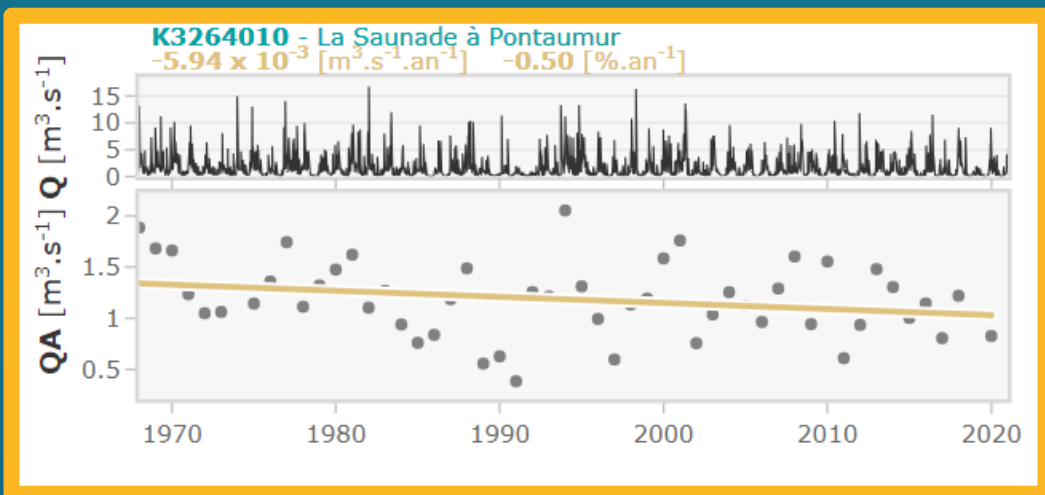


Evolution des prélèvements sur l'année  
(Mm3)



# LES RESSOURCES EN EAU

## Sur le bassin de la Sioule



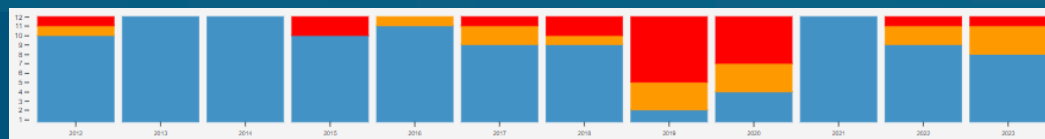
Débit moyen :

**-15%** en  
30 ans

Débit d'étiage :

**-48%**  
en 30 ans

En 2019,  
**7 stations**  
en **assec**  
sur les 12 du  
réseau ONDE

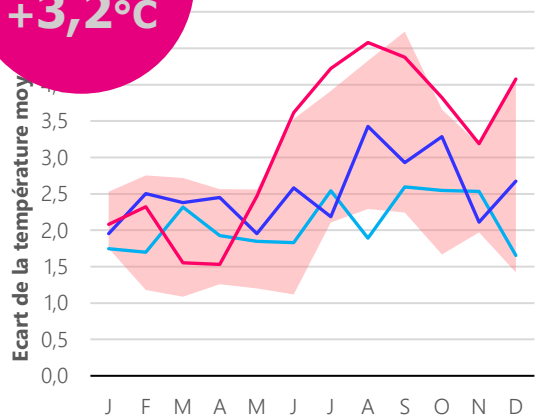


# LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

## Sur le bassin de la Sioule

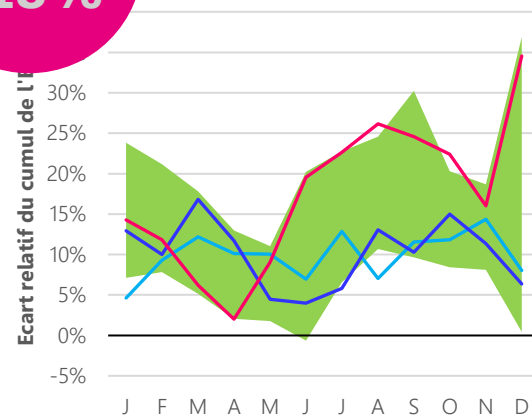
+2 à  
+3,2°C

### Température



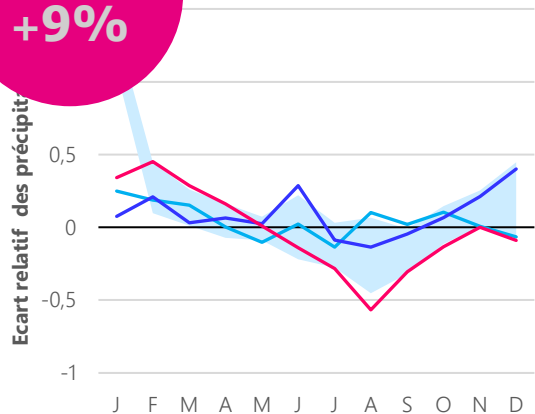
- 9 à  
+18%

### Evapotranspiration



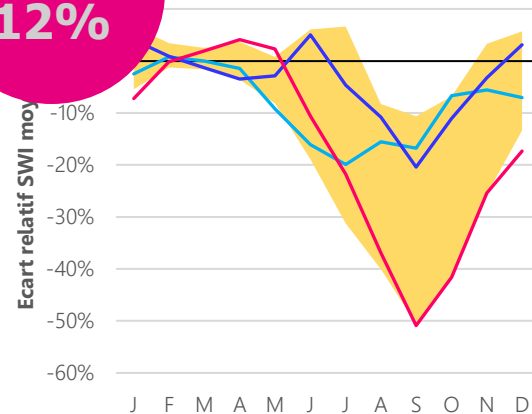
- 1 à  
+9%

### Précipitations

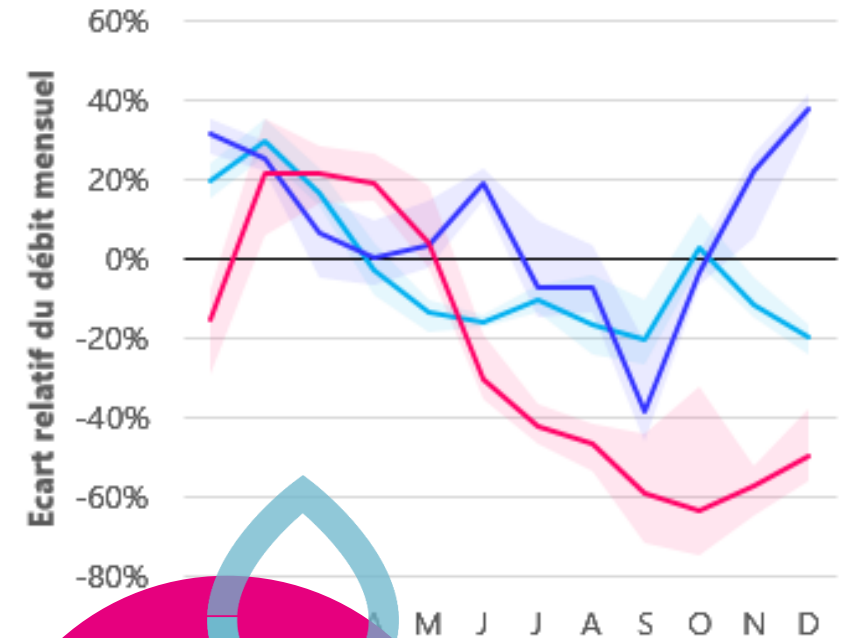


- 3 à -  
12%

### Humidité des sols



### Evolution du régime hydrologique La Sioule à St-Pourçain-sur-Sioule



Année : +4%  
Etiage : -31%  
Crue : +22%



# L'ÉTUDE HMUC SIOULE

Hydrologie Milieu Usages Climat

## 2023 -2024

Définir le périmètre d'étude, les enjeux du territoire, les attentes des acteurs

➤ **CAHIER DES CHARGES** pour la future analyse HMUC

Acquérir des données de bases complémentaires indispensable sur l'hydrologie, les besoins en eau des milieux et l'impact des plans d'eau

➤ **ANTICIPER** la collecte de données et les analyses

## A PARTIR DE 2025

Rechercher des financements complémentaires à l'Agence de l'eau  
Consultation des entreprises

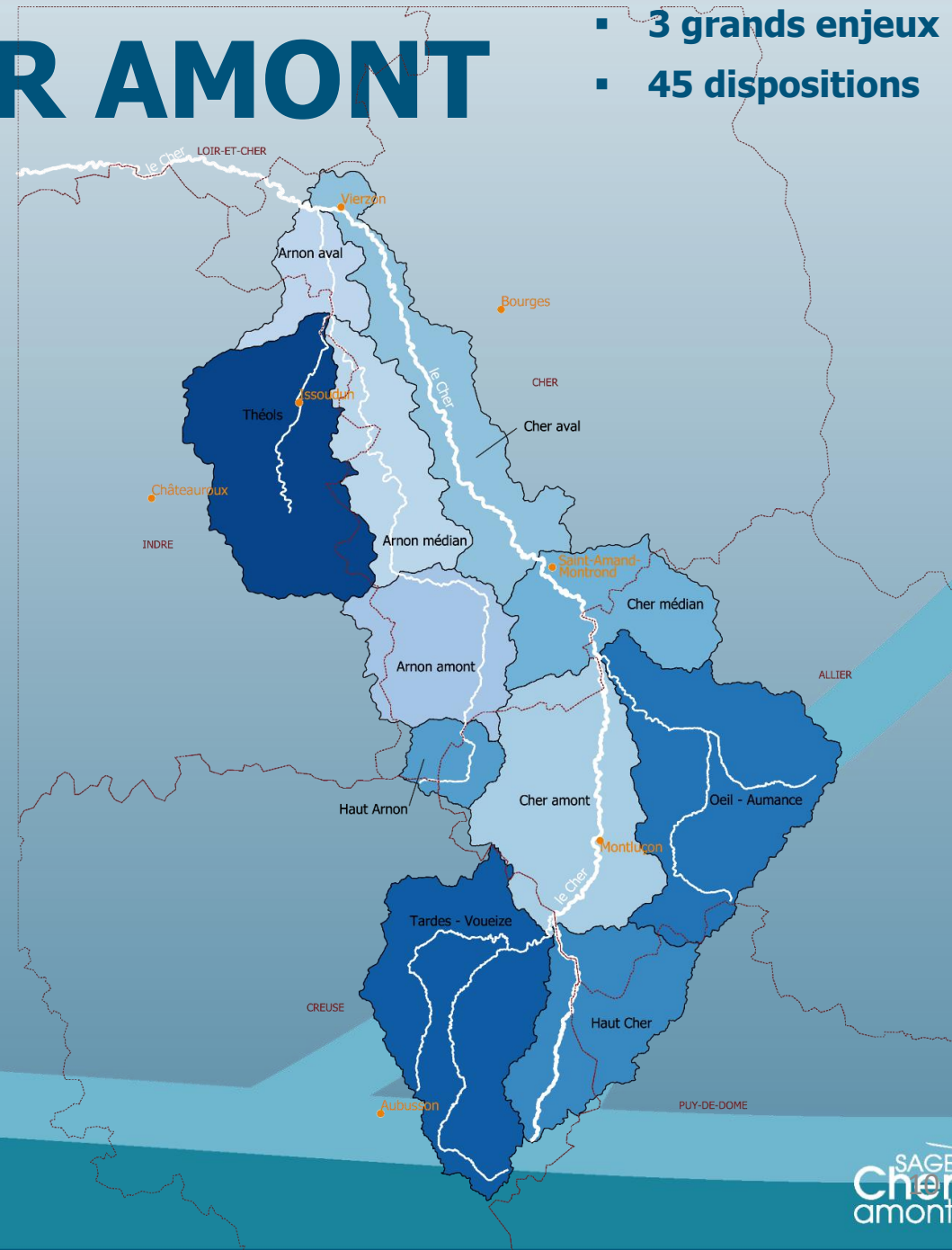
➤ **MONTAGE ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE L'ETUDE**

Etat des lieux approfondi des ressources en eau, des usages, des milieux aujourd'hui et à moyen terme  
Définition des volumes potentiellement mobilisables  
Répartition des volumes entre des usages

➤ **REVISION DU SAGE SIOULE**

# CARTE D'IDENTITÉ DU SAGE CHER AMONT

- Approbation du SAGE (15/10/2015)
- 3 grands enjeux
- 45 dispositions



# CARTE D'IDENTITÉ DU SAGE CHER AMONT



## 3 Enjeux

- Satisfaire l'alimentation en eau potable
- Améliorer la qualité des eaux en luttant contre les rejets polluants
- Repenser l'aménagement des rivières et assurer leur entretien



# QUELQUES DONNÉES SUR LA RESSOURCE EN EAU

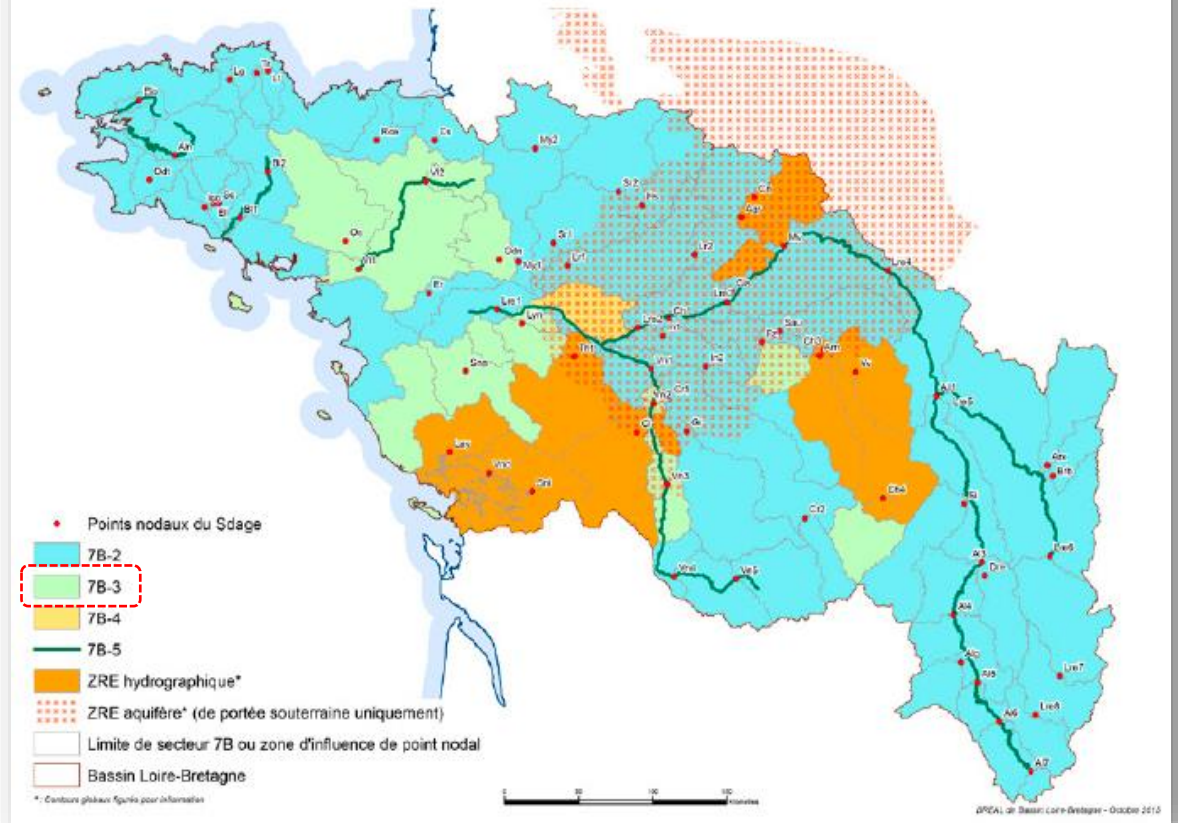


# ASPECTS REGLEMENTAIRES DU SDAGE LOIRE-BRETAGNE



**Zone de répartition des eau Cher (ZRE) : déficit structurel => volumes prélevables**  
**ZB-3 : plafonnement des prélèvements**

Carte des bassins et des axes concernés par les dispositions 7B-2, 7B-3, 7B-4 et 7B-5



# VOLUMES PRÉLEVÉS PAR USAGE ET PAR NATURE DE RESSOURCE

Des prélèvements dans les eaux de surface et les eaux souterraines sont effectués pour satisfaire les besoins des activités agricoles, industrielles, de production d'énergie et d'eau potable.

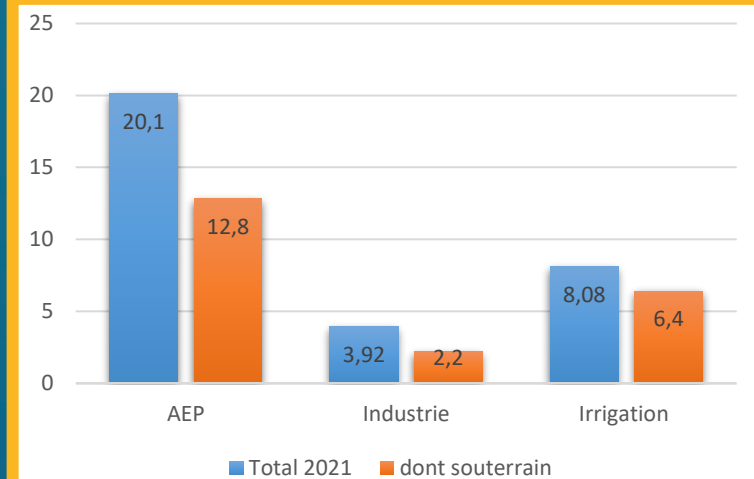
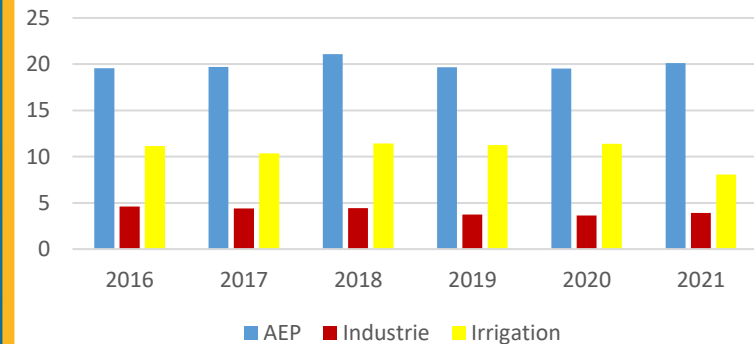
Les données utilisées pour estimer les volumes d'eau prélevés proviennent des agences de l'Eau et offices de l'Eau qui perçoivent les redevances auprès des usagers (source : BNPE - <http://www.bnpe.eaufrance.fr>).



En 2019,  
**34,67 Mm<sup>3</sup>**  
prélevés au  
total

Ces données sont obtenues soit par relevés de compteurs volumétriques, soit par **estimation** forfaitaire (débit horaire maximum de la pompe, surface irriguée...). L'indicateur présente, les volumes d'eau prélevés en m<sup>3</sup> pour les trois grandes catégories d'usages : alimentation en eau potable, industrie et irrigation.

Evolution annuelle des prélèvements  
(en Mm<sup>3</sup>)



Répartition des prélèvements en 2021 (Mm<sup>3</sup>)



# SUIVI DE L'HYDROLOGIE DES COURS D'EAU DU BASSIN DU SAGE CHER AMONT

La présence d'un **débit suffisant** dans les cours d'eau est nécessaire pour **concilier les usages et le maintien de la vie aquatique**.

Dans le cadre d'une **gestion équilibrée** de la ressource en eau, le socle de connaissance doit être le plus complet possible. L'une des pierres angulaires de cette réflexion est le **suivi hydrologique des cours d'eau**.

Plusieurs stations hydrométriques sont situées sur le bassin du Cher mais deux en particulier sont considérées comme des points nodaux : La station de et la station de

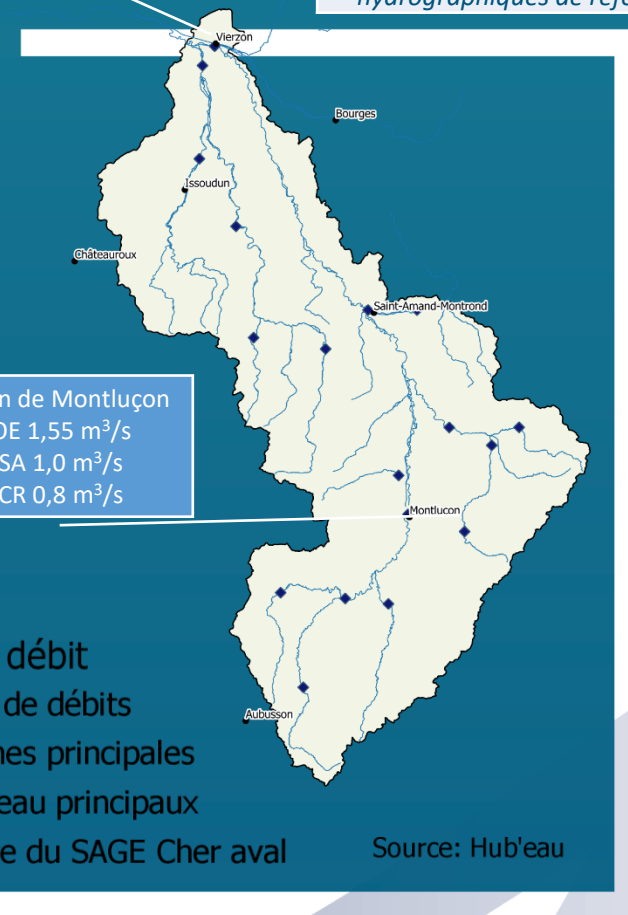
Afin de garantir un débit minimum en période d'étiage, plusieurs seuils sont proposés par le SDAGE et reprise dans les arrêtés cadres sécheresse départementaux :

- Le **DOE** (débit d'objectif d'étiage) est le débit permettant de satisfaire des usages en moyenne 8 années sur 10 et d'atteindre le bon état des eaux.
- Le **DSA** (débit seuil d'alerte) est la valeur seuil de débit qui déclenche les premières mesures de restrictions
- Le **DCR** (débit de crise) est le débit moyen journalier en dessous duquel seules les exigences de la santé, de la salubrité et de la sécurité publique et de l'alimentation en eau de la population et les besoins des milieux peuvent être satisfaits.

Suivi des stations hydrologiques présentes sur le périmètre du SAGE Cher amont



Station de Vierzon\*  
DOE 3,7 m<sup>3</sup>/s  
DSA 3,5 m<sup>3</sup>/s  
DCR 2,5 m<sup>3</sup>/s



Les **points nodaux** sont des stations de mesures de débits situées à l'aval d'unités hydrographiques de référence.

En 2020 le débit journalier moyen du Cher est passé 68 j à Vierzon et 88 j à Montluçon sous le DOE

# SUIVI DES ÉTIAGES : RÉSEAU ONDE

Le réseau Onde (**Observatoire national des étiages**) est un indicateur permettant de surveiller et caractériser les étiages estivaux par l'observation visuelle du niveau d'écoulement de certains cours d'eau.

Sur le terrain, le niveau d'écoulement des cours d'eau est apprécié selon **4 différentes modalités de perturbations d'écoulement** :

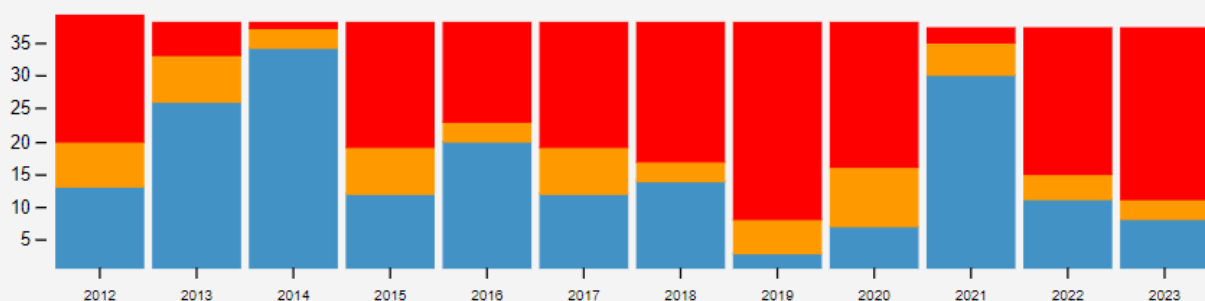
- Écoulement visible
- Écoulement non visible,
- Assec,
- Écoulement visible faible.



En 2023, 26 stations (sur 37) du réseau Onde ont présenté un assec

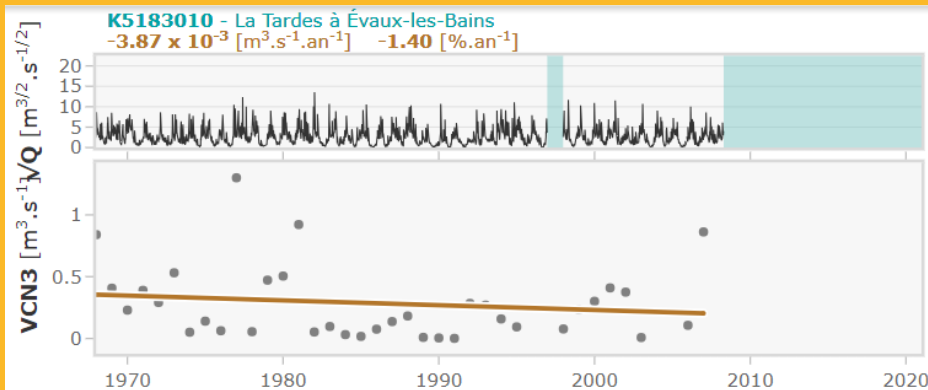


Classes d'observation maximales par année

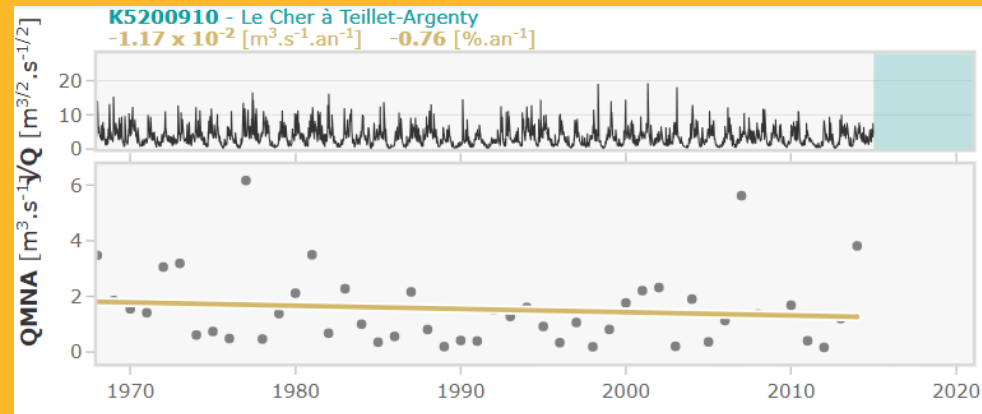


Suivi du réseau ONDE présentes sur le périmètre du SAGE Cher amont

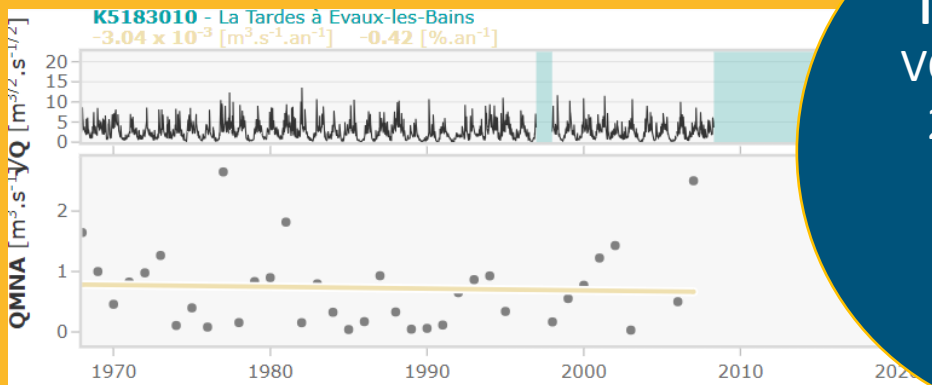
# PRESSIONS A L'ETIAGE



**Tardes, VCN3 : Minimum annuel de la moyenne sur 3 jours du débit journalier**



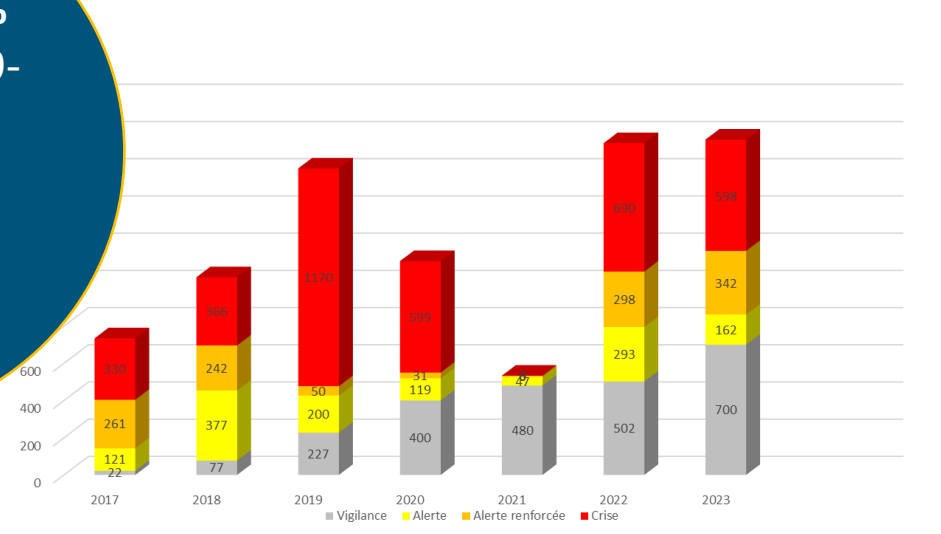
**Cher, QMNA : Minimum annuel des débits mensuels**



**Tardes, QMNA : Minimum annuel des débits mensuels**

**Tardes :  $\approx$  - 54 %  
VCN (période 69-2006) et -17 %  
QMNA  
Cher : -36%  
QMNA**

Nombre de jours cumulés par année des seuils de restriction sur le territoire du SAGE Cher amont



**Restrictions sécheresses**

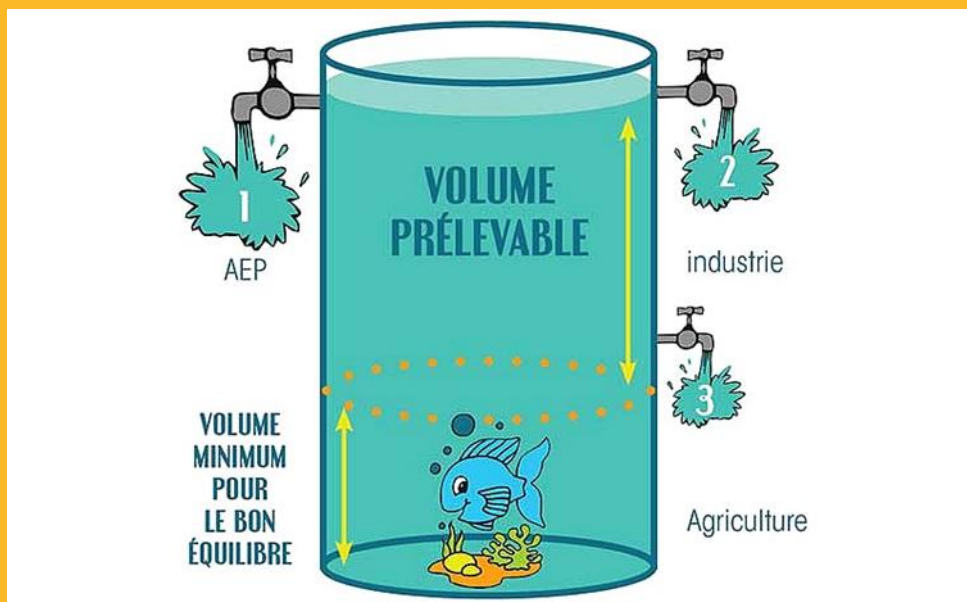


# Les orientations du SAGE Cher amont



# LES VOLUMES PRELEVABLES

Le règlement du SAGE prévoit, à partir du volume disponible des masses d'eau superficielles ou souterraines situées dans une unité hydrographique ou hydrogéologique cohérente, la répartition en pourcentage de ce volume entre les différentes catégories d'utilisateurs



## Pour l'unité Cher amont

- **9,1 Mm<sup>3</sup> : volume attribué pour l'eau Potable**
- **Etude HMUC Cher en cours sur la période 2022-2027**

# RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

- les prélèvements engendrés par le projet EMILI, sous forme de REUT, **s'intègrent déjà dans les volumes attribués** à la collectivité pour les prélèvements en eau potable
- La quasi absence de rejets implique cependant **un prélèvement net** dans le milieu
- Prélèvement pouvant représenter en période d'étiage sévère **moins de 3 % du débit de crise** (à 0,8 m<sup>3</sup>/s)
- Considérant les effets déjà observables du changement climatique (baisse des débits à l'étiage), tout prélèvement supplémentaire a des conséquences sur le fonctionnement des milieux

⇒ **Proposition** : réfléchir à **une solution de substitution** pendant les périodes les plus critiques pour diminuer la pression sur les milieux